

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 104-2026

**Objet : Interdiction temporaire de stationnement et de circulation pour le
marché artisanal du dimanche 2 août 2026**

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le bon déroulement du marché artisanal du 2
août 2026,

ARRETE

- Article 1 :** Afin de faciliter le bon déroulement du marché artisanal organisé par Loz'Art représenté par Monsieur AVRIL Philippe, la circulation et le stationnement de tous véhicules hormis ceux des forains, seront interdits du **samedi 1 août 2026 à partir de 22 heures au dimanche 2 août 2026 à 20 heures, Avenue de la Gare « des Salles Casadéennes » à la boulangerie « La Flûte Casadéenne »**
- Article 2 :** Il est **impératif** que les stands soient disposés de façon à permettre le passage des véhicules de secours en tous points des zones concernées et un libre accès aux commerces situés sur l'avenue de la gare.
- Article 3 :** Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.
- Article 4 :** La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 31 juillet 2026
Armelle SAVINEL

